



HAL
open science

Les STAPS. Symptôme d'une université en crise.

Denis Bernardeau Moreau, Vèrène Chevalier, Olivier Pégard

► **To cite this version:**

Denis Bernardeau Moreau, Vèrène Chevalier, Olivier Pégard. Les STAPS. Symptôme d'une université en crise.. Revue de l'Institut de Sociologie, 2006, 1-4, pp.91-114. hal-00827904

HAL Id: hal-00827904

<https://hal.science/hal-00827904v1>

Submitted on 4 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES STAPS : SYMPTOME D'UNE UNIVERSITE EN CRISE

Denis Bernardeau, Vèrène Chevalier, Olivier Pégard*

Depuis plusieurs années, l'université s'est engagée à créer des formations professionnalisantes supposées satisfaire les nouvelles exigences du marché du travail dues, entre autres, à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité et à l'évolution des secteurs traditionnels (les NTIC, la gestion, les finances, le marketing, etc...). Cela s'est fait à travers la création des DESS dans les disciplines universitaires existantes, mais aussi à travers l'offre de formations nouvelles dans des domaines forcément dépourvus de tradition universitaire et/ou de statut scientifique identifiable par des institutions de recherche spécifiques. C'est dans ce contexte que les « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (staps) ont fait leur entrée à l'université. Cette entrée ne s'inscrit cependant pas tout à fait dans cette logique de professionnalisation et de développement de nouveaux secteurs d'activité, puisqu'il existait déjà des sportifs professionnels et des enseignants d'éducation physique fort bien formés ailleurs. Entre universitarisation et professionnalisation, il y a donc une histoire particulière de l'intégration de cette formation à l'université et nous pensons que celle-ci est, toujours aujourd'hui, constitutive des conflits et des tensions qui l'animent ainsi que des difficultés qu'elle rencontre à se faire une place honorable au sein du monde universitaire.

1. L'INSTITUTIONNALISATION UNIVERSITAIRE DES STAPS

1.1. Le développement des staps à l'université

L'intégration universitaire des staps à partir de la formation au professorat d'éducation physique et sportive s'est déroulée, sur le plan institutionnel, entre 1968 et 1984¹. C'est en 1969 que les IREPS (Institut Régional d'Education Physique et Sportive), dans le cadre de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur², deviennent des UEREPS (Unité d'Enseignement et de Recherche). La formation y est alors dispensée quasi-exclusivement par des enseignants d'éducation physique qui doivent former des praticiens éclairés du sport, eux-mêmes destinés à l'enseigner. Le classement des activités physiques et sportives au registre des « Sciences et Techniques » correspond à la création du DEUG en 1975 qui, comme le stipule la loi Mazeaud, doit permettre de former les professeurs d'éducation physique à l'université. Dans le domaine de la recherche, l'année 1976 voit la création du laboratoire de sociologie du sport de l'INSEP³, et la *revue Staps* paraît quatre ans plus tard.

Ce processus d'intégration institutionnelle est définitivement entériné par la création de la 74^{ème} section du CNU en 1981, qui officialise du même coup le transfert des enseignants d'éducation physique jusque là gérés par le ministère de la Jeunesse et des Sports dans le giron du ministère de l'Education Nationale. Les formations de troisième cycle et les premiers postes d'enseignants-chercheurs en staps sont créés en 1982. Ceux-ci sont au début occupés

* La version finale de cet article doit beaucoup à la lecture attentive, critique et amicale de Brigitte Dussart (Université Paris 10 – UMR LOUEST 7145) et surtout à ses nombreux, riches et toniques apports.

¹ Michon B., 2002, « L'enseignement supérieur », Le Roux N. (coord.), *L'emploi sportif en France : Situation et tendance d'évolution*, Montpellier, RUNOPES – AFRAPS, p. 322.

² Loi Edgard Faure du 12 novembre 1968.

³ Institut National du Sport et de l'Education Physique, sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

par des enseignants certifiés ou agrégés issus du milieu de l'eps qui ont soutenu leur thèse dans des champs disciplinaires existants ("sciences sociales", "sciences de l'éducation", "sciences de la vie", "sciences de gestion"). A partir de 1982, les étudiants qui s'inscrivent en premier cycle peuvent envisager d'effectuer toute leur formation universitaire en staps jusqu'au doctorat et de devenir à leur tour enseignant-chercheur dans ces UFR ou même ailleurs si les Commissions de spécialistes choisissent de les recruter.

L'intégration institutionnelle des staps dans l'université est donc aujourd'hui effective, mais les statistiques récentes montrent toujours une surreprésentation dans ces UFR des enseignants d'éducation physique certifiés et surtout agrégés détachés de l'enseignement secondaire (on en compte au total près de 60%⁴). Cette intégration reste donc partielle, comme le souligne O. Le Noé⁵, car si les effectifs des professeurs d'université et des maîtres de conférence ont fortement augmenté au détriment de ceux des professeurs certifiés (entre 1989 et 1997, l'effectif des premiers est multiplié par 5, celui des seconds par 4 tandis que celui des certifiés diminue du tiers), l'effectif des professeurs agrégés détachés du secondaire est multiplié par 9 durant cette même période. Notons également qu'entre les universitaires et les enseignants détachés du secondaire, il s'établit quasi automatiquement une répartition des enseignements : les cours magistraux représentent la part la plus importante du service des premiers, tandis que les cours d'activités sportives et d'éducation physique représentent la part la plus importante du service des seconds. Cette répartition est légitimée par le fait que les enseignants détachés du secondaire ont un service d'enseignement plus chargé que les enseignants universitaires qui doivent consacrer une part de leur temps à la recherche, mais elle crée du même coup une division au sein du corps enseignant qu'on ne retrouve pas dans d'autres disciplines. Celle-ci en effet va bien au-delà de la banale opposition entre TD et cours magistraux. A travers les différences de contenu et de forme des enseignements, elle instaure entre « enseignants-sportifs » et enseignants-chercheurs une séparation plus ou moins étanche selon le parcours initial de chacun, son projet de carrière, et la culture locale.

Au final, l'ensemble de cet espace intellectuel se révèle traversé d'enjeux de plus en plus marqués au fur et à mesure que le corps des enseignants s'accroît tout en maintenant la diversité de ses modes de recrutement. Chacun d'entre eux se retrouve incorporé à un groupe d'appartenance selon sa formation et sa trajectoire personnelle, les travaux et publications qu'il réalise et les réseaux qu'il mobilise. On peut ainsi aujourd'hui distinguer plusieurs groupes et sous-groupes à partir des formations et des carrières de leurs membres : d'une part les enseignants certifiés ou agrégés d'éducation physique, détachés du secondaire et inscrits ou non en thèse, d'autre part les enseignants-chercheurs universitaires, constitués des précédents ayant soutenu leur thèse en staps ou dans une autre discipline, mais aussi de ceux qui, venant d'autres disciplines, principalement les sciences sociales et les sciences de la vie, ont trouvé un poste en staps grâce à la thématique de leurs travaux de thèse et de recherche (corps, sport, mouvement, etc.)⁶. Bien entendu, à l'intérieur de chacun de ces groupes, on peut aussi repérer des formations et des carrières qui s'inscrivent dans des positions intermédiaires,

⁴ Les statistiques fournies par la conférence des directeurs staps établissent la répartition suivante pour l'année 2000/2001 : 86 professeurs des universités, 383,5 maîtres de conférence, 87,5 ater, 458 professeurs agrégés eps et 369,5 professeurs certifiés eps (Michon, *id.*, p. 321-322).

⁵ Le Noé O., 2000, *Socio-histoire des politiques sportives (1940-1975). Genèse d'un groupe de spécialistes de l'administration d'Etat des activités sportives et structuration du service public du sport*, thèse de doctorat en science politique, dir. Offerlé M., Panthéon-Sorbonne, p. 54.

⁶ On a pu remarquer que la section staps du CNU et les commissions de spécialistes privilégiaient souvent parmi ces derniers ceux qui pouvaient faire état d'une expérience confirmée de la pratique d'un sport, amateur ou professionnelle.

mais celles-ci ne suffisent pas à atténuer l'opposition principale qui structure cet ensemble, entre les enseignants issus du milieu sportif (sport et eps) et les autres.

Cette hétérogénéité des socialisations académiques, inhérente au processus de création de cette nouvelle discipline universitaire, ne s'est pas atténuée avec le temps, en partie d'ailleurs à cause du succès qu'elle a rencontré auprès des étudiants. En effet, la suppression de la sélection à l'entrée des UFR staps a entraîné leur augmentation massive et il est devenu parfaitement illusoire de les engager tous dans la préparation aux concours du CAPEPS ou de l'agrégation étant donné le faible nombre de postes créés dans le secondaire (en 2003-04, il y avait 47 700 étudiants inscrits en staps, dont 18 000 en second cycle et 1 700 en troisième cycle⁷, pour seulement 800 postes au CAPEPS⁸). La diversité originelle du corps enseignant a alors permis de créer de nouvelles filières au sein des UFR staps qui ne pouvaient plus rester centrées sur la préparation aux concours de l'enseignement secondaire. Mais si cette adaptation à l'évolution des emplois sportifs est légitime, elle a aussi des conséquences négatives en exacerbant la compétition des groupes particuliers (groupes d'intérêt) pour les places et en freinant du même coup la constitution d'une véritable communauté scientifique autour des staps. Chacun de ces groupes tend en effet à s'approprier un territoire qui se constitue progressivement comme une « niche écologique » : ses occupants, différenciés et hiérarchisés par leur formation et leur statut, y trouvent aide et protection en échange de leur participation active aux stratégies de constitution et de défense des frontières et de promotion de ceux qui sont les mieux placés et les plus engagés dans cette activité.

1.2. Expertise et clientélisme

Les activités de recherche, qui différencient les fonctions et les services des enseignants du secondaire de ceux recrutés sur des postes universitaires, représentent évidemment un terrain de jeu privilégié pour la mise en œuvre de ces stratégies et impliquent la définition d'objets spécifiques, car si le sport est l'objet privilégié des staps, force est de constater que les enseignants-chercheurs de ces UFR n'en ont pas l'exclusivité. Le sport (les pratiques sportives, le sport-spectacle, le rapport au corps, la programmation et la gestion des équipements, le management, le dopage, etc.) intéresse en effet de nombreux chercheurs de tous horizons disciplinaires : sociologues, psychologues, historiens, économistes pour les sciences humaines et sociales, mais aussi biologistes et physiologistes pour les sciences de la vie. Cette situation particulière se retrouve au sein des UFR staps où les enseignants-chercheurs issus de ces disciplines traditionnelles poursuivent leurs travaux avec la quiétude qu'autorise le recours à des concepts et des méthodes éprouvés, tandis que les enseignants d'éducation physique et sportive qui veulent acquérir le statut de chercheur universitaire se voient confrontés à des choix épistémologiques compliqués. Ils peuvent évidemment inscrire leurs travaux dans une autre discipline que les staps mais doivent opérer du même coup une conversion qui peut s'avérer extrêmement coûteuse en efforts pour un résultat peu satisfaisant au regard de leurs attentes. Les transfuges du sport ne sont pas forcément bien accueillis par les institutions représentatives des disciplines traditionnelles, sections du CNU et Commissions de spécialistes, et risquent de se voir considérés comme des traîtres par celles de leur discipline d'origine. En fait, peu d'entre eux choisissent d'affronter ces difficultés et ces risques, et la plupart tente plutôt de trouver refuge dans ces « niches » qu'ils vont justement constituer autour d'objets et de problématiques conçus pour être spécifiques aux staps, donc

⁷ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2004, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, p 157.

⁸ Arrêté du 12 octobre 2004 paru au JO du 03/11/2004 fixant au titre de la session 2005 le nombre de postes offerts aux concours de professeurs d'EPS stagiaires.

autonomes par rapport aux autres disciplines (voire résolument protectionnistes) et autosuffisantes sur le plan scientifique.

Ce choix stratégique assure des positions de repli, à l'abri des incursions ou des critiques éventuelles des chercheurs des autres disciplines, mais cette prise de distance, outre qu'elle s'avère parfaitement contradictoire avec la pluralité des approches qu'implique l'intitulé « Sciences et techniques », ne suffit pas à constituer un champ de recherches autonome et reconnu comme tel par la communauté universitaire. A défaut d'objet commun et de méthodes spécifiques, les « enseignants sportifs » vont alors fonder leur activité de recherche sur les compétences techniques acquises dans leur pratique sportive d'origine et se transformer en « expert »⁹, parfois même exclusif, de celle-ci : « basketologue », « rugbytologue »¹⁰, « athlétologue », etc. Mais le champ de l'expertise peut aussi s'élargir vers celui de l'organisation, de la promotion ou de la mise en scène de « l'évènement sportif »¹¹ ou encore s'orienter vers la didactique des différentes activités sportives. Cette dernière approche a, dans le domaine de sport comme dans d'autres domaines concernant l'apprentissage et l'éducation, supplanté l'ancienne démarche de la pédagogie réservée aux seuls enseignants et a offert en même temps à ces experts une opportunité de reconnaissance scientifique, sinon par l'ensemble de la communauté universitaire, du moins par leurs pairs¹².

Une première conséquence de cette situation tient à la finalité de l'expertise qui, dans le domaine de la pratique sportive et de sa didactique, consiste toujours à améliorer la performance (amélioration des choix tactiques en situation de rugby, amélioration de la prise de conscience de soi dans l'action sportive, etc.). Cet objectif est contradictoire avec l'attitude distanciée et neutre qu'implique la recherche et que les enseignants-chercheurs universitaires doivent adopter et proposer à leurs étudiants. Dans le cadre des enseignements dispensés dans les UFR Staps par ces enseignants experts en activité sportive (le plus souvent celle qu'ils ont eux-mêmes pratiquée, ce qui fonde leur expertise sur leur propre expérience sportive), cette distance à l'objet, nécessaire à la démarche de recherche et à son apprentissage, est le plus souvent absente. La plupart du temps en effet, ces enseignants-experts du sport assurent la formation des étudiants en leur dispensant à la fois un entraînement sportif sur le terrain, en athlétisme, natation, sports d'équipe, sports de combat, gymnastique, etc., et des cours de didactique concernant la pratique sportive qui fait l'objet de cet entraînement¹³. Dans ces conditions, on peut facilement imaginer que les étudiants ne soient pas particulièrement enclins à adopter une attitude de questionnement critique vis-à-vis du sport, et les quelques

⁹ de *expertus* : « qui a éprouvé »

¹⁰ Bouthier D., 2000, *Evolution de la pensée tactique*. Colloque Préparation Olympique. Noisy Le Grand. Abernethy B., 2002, « Différenciation Expert/non-expert : aspects méthodologiques », Conférence Inaugurale du 14/11/02, IIèmes journées Internationales des sciences du sport, *Expertise et haut niveau*, INSEP, Paris. (C'est vraiment une réunion d'experts !)

¹¹ Des enseignants chercheurs en staps ont parfois plusieurs casquettes. Consultants, gestionnaires, managers, dans une activité lucrative, élus au sein du bureau ou au comité d'une fédération sportive, etc. Ces doubles ou triples casquettes constituent un obstacle supplémentaire car il est difficile de se défaire d'un contexte dans lequel on a une position fortement intéressée.

¹² Ce que souligne André est juste : « La didactique a supplanté la pédagogie parce qu'elle est technique, avec une apparence scientifique, et constitue donc par la même un meilleur vecteur de crédibilité pour « une profession toujours aussi avide de reconnaissance ». Cf. André J., 1994, « A l'origine de l'EPS, le besoin de reconnaissance des enseignants », in Baillelte F. et Brohm J.-M. (dir), *Traité critique d'éducation physique et sportive à l'usage de toutes les générations*, Montpellier, Quel corps ?, p 138-144, p. 141.

¹³ Notons au passage les difficultés rencontrées par les étudiants pour faire valider ces acquis sportifs auprès des autres disciplines universitaires et pour réorienter leur parcours.

travaux qui tentent de prendre du recul en dénonçant ce que certains appellent « l'illusion sportive » par exemple, sont davantage perçus comme résultant d'une trahison idéologique que d'un raisonnement scientifique¹⁴. Enfin cette conception de l'enseignant-expert a aussi pour conséquence secondaire de consommer une quantité considérable d'heures d'enseignement consacrées à la pratique sportive, ce qui perpétue les recrutements d'enseignants d'éducation physique et sportive agrégés ou certifiés. Ceux-ci vont, au sein des micro territoires fondés sur les techniques de l'expertise, constituer la clientèle des experts déjà confirmés, et bénéficier des protections qui leur permettront d'accéder à leur tour à ce statut. La hiérarchie est ainsi respectée et le temple bien gardé.

En prétextant une soi-disant « exception sportive » qui légitimerait l'existence de ces micro territoires et leur constitution en niches d'expertise, ces experts ne font au final que servir leur propre intérêt au détriment de l'intérêt scientifique. Pierre Parlebas a bien raison quand il écrit qu'il n'y a pas de recherche véritable mais plutôt « *une occupation du terrain et une tentative de mainmise idéologique sur l'éducation physique* »¹⁵. A terme, cette stratégie pourrait bien entraîner la disparition des staps. La seule solution serait sans doute, à l'inverse du repli sur soi, de tenter de construire des passerelles avec les autres disciplines. Toutefois cela impliquerait de redéfinir les enjeux et de partager le pouvoir, et il n'est pas certain que les groupes d'intérêt qui se sont constitués sur la base de cette expertise soient prêts à remettre en question ce qui leur a permis d'acquérir (ou qu'ils pensent avoir acquis) positions et reconnaissance au sein du milieu universitaire. Actuellement on constate plutôt que les comportements protectionnistes tendent à se développer au sein de « chapelles » qui constituent des groupes d'intérêt par lesquels « *les « intéressés » sont rassemblés et « intéressés » à leurs intérêts* »¹⁶. S'inspirant des travaux de Pierre Bourdieu¹⁷ et de Luc Boltanski¹⁸, Michel Offerlé souligne à ce propos que la formation de tels groupes d'intérêt ne peut être comprise « *que par un va-et-vient constant entre l'intérêt qui fait le groupe et le groupe qui fait l'intérêt* »¹⁹, ce qui évidemment exclut les échanges avec l'extérieur. Dans sa thèse déjà citée plus haut, Olivier Le Noé tente d'identifier, à partir des positions et des trajectoires des chercheurs, les groupes qui constituent le milieu universitaire des staps. Celui qu'il désigne sous la catégorie des « Homo Stapsiens »²⁰ est composé d'enseignants

¹⁴ On pense évidemment à la réception de travaux comme ceux de J.-M. Brohm (2002, *La machinerie sportive. Essais d'analyse institutionnelle*, Paris, Anthropos-Economica, pour ne citer que celui-ci), de P. Vassort (1999, *Football et politique. Sociologie historique d'une domination*, Paris, Editions de la Passion), de R. Redecker (2002, *Le sport contre les peuples*, Paris Berg International), de M. Perelman (1998, *Le stade barbare. La fureur du spectacle sportif*, Paris, Editions des mille et une nuits), pour ne citer que les plus emblématiques et les plus récents, dont la parution est suivie d'un assourdissant silence.

¹⁵ Parlebas P., 1991, « Didactique et logique interne des APS », *revue EPS*, n° 228, p. 13.

¹⁶ Offerlé M., 1998, *Sociologie des groupes d'intérêts*, Paris, Montchrestien, p. 44. Le terme de groupes d'intérêt est une apposition récente, précise Offerlé, qui remplace le terme ancien de groupe de pression.

¹⁷ Bourdieu P., 1981, « La représentation politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°37, Paris.

¹⁸ Boltanski L., 1982, *Les cadres*, Paris, Minuit.

¹⁹ Ces intérêts sont très divers et peuvent se construire sur des identités disparates. Pourtant, note Offerlé, « historiquement et sans pouvoir faire table rase sur les origines des groupes d'intérêt, il apparaît que ces derniers se sont constitués surtout autour d'identités professionnelles, autour d'un métier, d'un statut ou d'un diplôme » (Offerlé, 1998, p. 44).

²⁰ Le Noé, 2000, p. 46.

chercheurs dont les travaux présentent un niveau de spécialisation extrêmement élevé²¹. Ils se caractérisent par une « *trajectoire professionnelle [qui] demeure ancrée dans l'univers de l'éducation physique et sportive* » et « *forment le noyau dur des praticiens* ». Leurs intérêts sont défendus, organisés et gérés par des porte-parole désignés et reconnus par les membres du groupe et dont le but est « *d'asseoir le pouvoir d'une minorité, d'encadrer et de contrôler les démarches pédagogiques d'une majorité de praticiens et de leur inculquer insidieusement ainsi qu'à leurs élèves une certaine idéologie* »²². Mais la défense des intérêts du groupe ne se limite pas aux aspects idéologiques. Elle passe aussi par le contrôle des instances représentatives qui sont en charge du recrutement des membres du groupe, et cet enjeu peut parfois donner lieu à des manœuvres et des tactiques moralement et scientifiquement condamnables²³. Comme on le sait, ces pratiques ne sont pas l'apanage des staps, mais force est de constater qu'elles y sont plus systématiques, plus fréquentes, mieux admises et davantage tolérées qu'ailleurs.

2. EN QUETE DE SCIENCE

2.1. Expertise et recherche : la problématique de la carpe et du lapin

Les stratégies qui permettent de promouvoir et de sauvegarder les intérêts du groupe sur le plan institutionnel s'exercent aussi dans le registre de la production scientifique, avec pour mission la défense et l'illustration des savoirs issus de l'expertise et leur promotion au titre de la recherche scientifique. On peut se demander s'il ne s'agit pas là d'une mission impossible, puisqu'elle consiste à combiner deux activités, l'expertise et la recherche, dont les finalités et les démarches diffèrent et définissent des rôles qui s'avèrent incompatibles dans la pratique. Le rôle du chercheur en effet est de faire apparaître la complexité qui peut se cacher derrière les évidences du sens commun ou celles qui lui seraient fournies par sa propre expérience. Il peut ensuite choisir de diffuser le résultat de ces travaux de la façon la plus accessible possible sans remettre en question son statut de chercheur²⁴. Le rôle de l'expert est un peu différent : d'une part ce statut ne lui est conféré que parce qu'il est lui-même un pratiquant expérimenté de l'activité qu'il étudie, d'autre part le savoir qu'il produit doit s'inscrire dans une logique d'amélioration de la performance. En outre il doit préserver son statut d'expert en restant l'unique détenteur de ce savoir (« le » meilleur spécialiste de la question) qu'il ne peut

²¹ Plus précisément, O. Le Noé s'intéresse à un échantillon de 187 contributions de sciences sociales du sport caractérisées par 17 variables qualitatives, dont l'analyse factorielle des correspondances multiples permet de caractériser « l'espace des contributeurs aux sciences sociales du sport (figure 1 p 43) » et d'opposer les « praticiens » aux « patriciens » (p 45).

²² André J., 1994, *op. cit.* p. 142.

²³ Par exemple par l'usage répété de la procédure du détachement qui semble devenir la coutume du recrutement des enseignants-chercheurs dans certains départements staps, sans inquiéter outre mesure les instances universitaires. Outre qu'elle présente l'avantage de permettre au candidat pressenti d'éviter toute forme de concurrence sur un poste puisque sa candidature est examinée exclusivement et en dehors des candidats au titre du recrutement, elle permet également au candidat d'éviter de se plier à la procédure de la qualification par le CNU. Autre exemple, les commissions de spécialistes peuvent, dans de petits départements, avoir un collège professeur de 12 membres (6 titulaires, 6 suppléants) intégralement nommés par les deux seuls professeurs, eux-mêmes nommés d'office. On imagine aisément la diversité des points de vue et la liberté des positions que la composition de ces commissions permet ! Or, il existe des exemples d'université où de telles petites commissions ont été récemment mises en place, alors qu'elles appartenaient initialement à des commissions mixtes plus volumineuses (comprenant par exemple des sociologues, des psychologues, les sciences de l'éducation), sous le regard bienveillant des Conseils centraux.

²⁴ Par exemple les CV des enseignants-chercheurs universitaires font valoir les prestations dans les media grand public comme un atout supplémentaire.

donc partager qu'avec quelques fidèles soigneusement sélectionnés et qui auront évidemment donné toutes les marques d'allégeance nécessaires à leur éventuelle initiation. Le rôle de « l'enseignant-chercheur-expert » est donc pratiquement impossible à interpréter, sauf à le situer dans le cadre de ces niches protégées où se développent des « recherches appliquées » qui ne concernent finalement que leurs occupants, ceux-ci étant au moins autant intéressés à leurs propres intérêts qu'aux résultats de ces travaux.

2.1.1. A la recherche d'une science sportive

L'hétérogénéité du corps des enseignants universitaires en staps ne se traduit pas seulement par la concurrence effrénée des groupes d'experts-praticiens entre eux et avec les autres, c'est-à-dire avec tous ceux qui viennent d'autres horizons universitaires et dont les intérêts sont d'ailleurs nettement moins cohésifs, mais aussi par une polarisation dans la façon d'aborder et de traiter la question du sport.

Les enseignants-chercheurs venus des sciences sociales et humaines (sociologues, psychologues, économistes, historiens, etc.) et des sciences de la vie (biologistes, physiologistes, etc.) ont plutôt tendance à inscrire leurs recherches dans le cadre théorique et empirique de leur discipline de formation. Il y a ainsi une sociologie du sport comme il y a une sociologie de la famille ou de la santé. Quelle que soit la discipline choisie, le sport, les activités physiques, les pratiques, le mouvement, etc., constituent des objets auxquels elle applique ses concepts et ses paradigmes avec plus ou moins de succès d'ailleurs, car cette démarche ne préjuge évidemment pas de la qualité de la recherche. Mais ce qui est sûr c'est que celle-ci n'est supposée dépendre ni de l'expérience sportive du chercheur, ni de son niveau de compétence dans le domaine étudié. Les thèmes abordés dans le cadre de cette démarche sont évidemment très divers, mais les thèses développées au sein des différentes approches disciplinaires ne sont pas *a priori* destinées à servir le sport et certaines d'ailleurs ont, comme on l'a signalé plus haut, une dimension critique qui a même plutôt tendance à s'exacerber et à se radicaliser dans sa confrontation avec les travaux issus de l'expertise. La position adoptée par les experts-praticiens issus du milieu sportif est en effet différente de celle des chercheurs car l'objet sur lequel ils ont choisi de travailler est aussi celui qui légitime et conforte leur statut. Il leur est difficile, dans ces conditions, de marquer cette distance qui doit séparer le chercheur de son objet, et l'accumulation des savoirs issus de l'expertise ne suffit pas non plus à produire les notions, concepts et problématiques qui leur permettraient de le faire. De fait, si l'activité d'expertise est socialement valorisée et fortement sollicitée dans de nombreux domaines, elle n'est pas reconnue comme une activité de recherche scientifique par les universitaires, mais au mieux comme une forme de valorisation de la recherche.

Cette situation est donc génératrice de tensions au sein des départements et ufr staps, entre les enseignants chercheurs qui peuvent se réclamer de la légitimité scientifique de leur discipline d'origine et ceux qui, issus du milieu sportif, n'ont d'autre légitimité que celle que leur fournit leur expérience et leur excellence dans ce domaine. Ce défaut de légitimité, et donc de reconnaissance scientifique, est le point faible des enseignants-experts dès lors qu'il leur faut passer sous les fourches caudines des procédures de qualification et de recrutement, et on comprend l'importance qu'il y a pour eux de s'assurer d'une majorité de représentants au sein de la section staps du CNU comme dans les commissions de spécialistes. Et si les manœuvres pour y parvenir outrepassent parfois les limites qu'autorise une morale universitaire pourtant assez élastique, c'est aussi parce que ces enseignants-experts ne peuvent faire valoir leur qualité qu'auprès de leurs pairs, alors qu'en vertu de la diversité des « sciences et techniques des activités physiques et sportives », les enseignants-chercheurs venus d'autres disciplines peuvent trouver leur place en staps et y faire carrière.

2.1.2. La science du sport aux sportifs...

Cette inégalité de statut exacerbe la revendication de l'« exception sportive » qui, pour certains, peut aller jusqu'à envisager la création d'une discipline réservée aux seuls experts du sport, une « sportologie »²⁵ qui concrétiserait leur rêve d'une science du sport uniquement élaborée par et pour les sportifs. En attendant, et comme il advient souvent dans ces situations où la quête identitaire finit par se confondre avec le désir d'assimilation (nous, enseignants-experts-praticiens des activités physiques et sportives et seuls détenteurs des savoirs légitimes dans ce domaine, voulons être reconnus comme des chercheurs scientifiques comme les autres au sein de l'université), les plus avides de reconnaissance scientifique se sentent parfois obligés de parer leurs travaux des plumes du paon, en oubliant d'ailleurs que la beauté de sa parure n'était pas destinée à mettre en valeur les capacités intellectuelles de ce volatile. Les articles publiés dans les revues académiques des Staps font souvent eux aussi étalage d'un vocabulaire sophistiqué qui semble davantage destiné à séduire et impressionner le lecteur par son apparence scientifique qu'à lui permettre de comprendre le problème étudié. Cela se traduit par une surenchère de discours abscons qui ont pour effet de donner aux choses les plus simples les apparences de la complexité et qui sont uniquement réservés aux experts expertisés par leurs pairs dans le seul but de légitimer leur position dominante ou de faciliter leur promotion²⁶. En effet, si, comme le dit P. Peretti-Watel, « un discours qui occulte les problèmes au lieu de les éclairer, qui dissimule au lieu de révéler, ne saurait être scientifique »²⁷, cela ne l'empêche pas d'être entendu comme un de ces « discours d'autorité » qui, comme le dénonce J.-M. Brohm, « ont pour fonction essentielle d'assurer la cooptation ou la reproduction du groupe dominant auquel aspirent les dominés. »²⁸ Sur la quatrième de couverture de leur ouvrage, A. Sokal et J. Bricmont montrent les limites du pouvoir des apparences : « derrière un jargon imposant et une érudition scientifique apparente, le roi est nu ». Certes, mais il est tout de même le roi....

Le procédé n'est pas nouveau, et il n'a pas non plus été inventé par les promoteurs de l'enseignement du sport ou de l'éducation physique à l'université. Dans la plupart de ces publications, le vocabulaire supposé témoigner de la valeur scientifique du propos est en effet assez largement emprunté aux disciplines des sciences humaines et sociales qui ne sont pas avares de leurs jargons et pourvoient généreusement à la demande de ceux qui pensent pouvoir tirer profit de leur recyclage. C'est d'ailleurs dans les publications des philosophes, sociologues, psychologues, psychanalystes, etc., qu'A. Sokal et J. Bricmont sont allés chercher ces « impostures intellectuelles » qui se dissimulent derrière le « verbiage creux » du discours pseudo-scientifique²⁹. Et il faut aussi reconnaître que c'est du milieu universitaire

²⁵ Cf. l'ouvrage au titre emblématique de Bouet M., 1998, *Questions de sportologie*, Paris, L'Harmattan.

²⁶ L'avantage qu'il y a à écrire clairement, rappelle Orwell, c'est que « lorsque vous faites une remarque stupide, sa stupidité sera évidente pour tout le monde, y compris pour vous-même ». Orwell G. (1953 [1946], p. 171) cité par Sokal A. et Bricmont J., 1997, *Impostures intellectuelles*, Paris, Odile Jacob, p. 18

²⁷ Peretti-Watel P., 2002, « Sous les étoiles, rien de nouveau ? L'horoscope dans les sociétés contemporaines », *Revue française de sociologie*, 43-1, pp 3-33, p 29.

²⁸ Comme le souligne J.-M. Brohm : « il faut bien avoir présent à l'esprit que les discours ne sont jamais que des discours d'institution, des discours autorisés par l'institution, des discours d'autorité et que leur fonction essentielle est d'assurer la cooptation ou la reproduction du groupe dominant auquel aspirent les dominés, de garantir l'esprit de corps (gardes du corps et corps de garde), bref de bétonner les droits d'entrée par des rites de consécration ou d'institution ». Cf. Brohm J.-M., 1994, « Critique des fondements de l'EPS : les STAPS, une imposture majeure », in Baillette F. et Brohm J.-M. (dir), *Traité critique...*, op. cit, p 21-41, p 27.

²⁹ Sokal et Bricmont, *id.*, p. 298.

analysant le sport et l'eps³⁰, et bien avant la sortie de cet ouvrage, qu'est venue la critique la plus virulente, là encore exprimée par J.-M. Brohm, critique dont il dit qu'elle est « *bien obligée de constater le vide théorique effarant qui perce derrière l'arborescence de discours aussi creux que prétentieux.* »³¹ Il faut bien constater toutefois que le dévoilement de ces stratagèmes ne suffit pas à en décourager l'usage, pas plus d'ailleurs que les sarcasmes qu'ils suscitent auprès des journalistes et des humoristes. Ceux-ci ont en effet bien compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer de la lecture de ces austères publications, en exploitant les inépuisables réserves d'humour involontaire et de formules grotesques qu'elles produisent au nom de la science. Celles-ci iront alimenter les chroniques et les sketches dénonçant les travers de « l'époque moderne » et de ses élites intellectuelles³², et certaines accéderont même au statut d'expression consacrée, comme en témoigne le succès populaire du « référentiel bondissant » qui, à l'origine, n'était destiné qu'à un public d'experts en sports de ballon. Contrairement à ce que l'on aurait pu penser, ce succès comique n'eut aucun effet dissuasif sur la créativité des candidats à l'expertise. Il semble qu'il ait même fait quelques émules si l'on en juge à travers l'exemple récent que nous avons choisi de présenter pour conclure notre analyse.

2.2. « Passer la haie... »... avec l'aide de la science

En staps, comme dans les autres disciplines universitaires, les publications de recherche jouent un rôle considérable dans la construction des carrières des enseignants-chercheurs puisque leur avancement dépend à la fois de leur quantité mais aussi de leur qualité scientifique. Celle-ci est évaluée par les comités de lecture des revues spécialisées chargés de trier parmi l'ensemble des articles qui leur sont soumis ceux qui, ayant satisfait aux critères définis par la ligne éditoriale, pourront être publiés avec le label « qualité science ». La légitimité scientifique et le prestige des revues dépendent du statut et de la notoriété des directeurs de la rédaction et des membres du comité de lecture et de leur diffusion, nationale ou internationale. L'accès aux revues est donc un enjeu important pour l'ensemble des chercheurs puisqu'il n'est efficace pour la promotion d'une carrière que s'il est sélectif. Les enseignants des staps issus des disciplines académiques (biologie, physiologie, sciences humaines et sociales) peuvent valoriser leurs recherches en publiant dans les revues « significatives » de leur discipline, comme on dit au CNU, certaines étant d'ailleurs répertoriées dans des index internationaux (*Current Contents*). Mais la problématique des techniques d'apprentissage du geste sportif et de l'amélioration des performances qui est centrale dans les travaux des enseignants-experts y trouve difficilement sa place, même sous l'intitulé de « didactique du sport ». Pour contourner cet ostracisme scientifique, les experts ont fondé leur propre domaine de recherche, les « Sciences de l'intervention », qui constituent une niche particulièrement prolifique au sein des staps, et se sont dotés de leurs propres

³⁰ Il faut rappeler ici que J.-M. Brohm est à l'origine professeur certifié d'eps, qu'il n'a jamais pu, malgré ou surtout à cause de ses travaux sur le sport et l'eps, trouver de poste d'enseignant chercheur dans les départements staps. Et ce malgré une thèse d'état en 1977, une inscription sur les listes d'aptitudes aux fonctions de maître de conférences dès 1978, et une participation opiniâtre aux concours de maître de conférences en staps. Ce sont les sciences de l'éducation qui l'ont finalement reconnu en le nommant professeur des universités en 1988. Cf. le récit détaillé et stupéfiant de ses déboires dans Brohm J.-M., 1994, « Tranche de vie et analyse institutionnelle impliquée. L'affaire Brohm », in Baillette F. et Brohm J.-M. (dir), *Traité critique...*, op. cit., p 102-125.

³¹ Brohm J.-M., 1994, « Critique des fondements de l'EPS : les STAPS, une imposture majeure », in Baillette F. et Brohm J.-M. (dir), *Traité critique...*, op. cit., p 21-41, p 22.

³² On pense ici aux chroniques de Philippe Meyer sur France Inter qui était passé maître dans l'art de repérer ces discours et d'en dénoncer le ridicule. « On vit une époque moderne » était la formule avec laquelle il concluait chacune de ses chroniques qui furent d'ailleurs publiées.

revues académiques associées à leurs propres « sociétés savantes »³³. La *Revue STAPS* en particulier, publie régulièrement des articles qui rendent compte de recherches centrées sur l'analyse d'un mouvement ou d'une action sportive. Celles-ci trouvent dans les sciences cognitives, la psychologie et la phénoménologie un cadre théorique qui, pour être pertinent dans ces domaines, est en fait le plus souvent utilisé comme une réserve de concepts et de termes savants que leur polysémie rend exploitable en toutes occasions pourvu que l'on ne s'embarrasse pas trop d'en préciser le sens et l'usage. Le procédé permet de produire un véritable florilège de discours amphigouriques à forte valeur scientifique ajoutée et dont les auteurs n'hésitent pas à combler la vacuité heuristique en se risquant jusqu'à des sommets littéraires où l'absurde le dispute au burlesque. Bien entendu, les résultats de ces travaux réalisés dans le cadre de l'expertise et de l'intervention doivent permettre aux enseignants et aux entraîneurs d'améliorer leurs techniques d'entraînement et donc les performances des pratiquants. Cet objectif leur confère une sorte de statut d'« auxiliaires scientifiques » qui fait d'eux les clients potentiels des experts en sciences de l'intervention, lesquels cherchent surtout à gagner la reconnaissance de leurs pairs et donc leur place dans la niche.

2.2.1. Une course d'obstacles épistémologiques...

L'article intitulé « *Objectivation des actions athlétiques par entretien d'explicitation. Etude de cas* », paru dans un numéro de la *Revue Staps* en 2003³⁴, nous a semblé exemplaire de cette quête de pseudo science. Il s'agit du compte rendu d'une recherche réalisée par deux enseignants en staps et d'un directeur de recherche au CNRS³⁵, dont le résumé placé en sous-titre et traduit en anglais, précise le contenu (« *le programme de recherche est celui d'une psycho-phénoménologie qui vise les données de l'expérience subjective d'un pratiquant dans une situation vécue* »), le terrain (« *l'étude de cas servant de support à cette proposition concerne un débutant dans le domaine des courses de haies* ») et la méthode (« *la méthodologie repose sur le recueil de verbalisations par les techniques de l'entretien d'explicitation* »). Celle-ci s'inscrit bien dans le champ des sciences de l'intervention puisqu'il est dit que « *l'objectif de cet article est de présenter les possibilités et l'intérêt de l'investigation des actions sportives à partir du point de vue du pratiquant* », et plus loin que « *les résultats permettent d'envisager des outils d'aide à l'intervention* ». Au passage d'ailleurs quelques uns de ces résultats sont fournis qui ne manquent pas d'attiser la curiosité scientifique du lecteur avide de découvertes : les auteurs de l'article affirment en effet avoir constaté que « *des variations importantes* » apparaissaient dans des « *actions menées dans des*

³³ *Revue STAPS* (intimement liée à l'AFRAPS – Association Francophone pour la Recherche en Activités Physiques et Sportives), *Science et Motricité* (intimement liée à l'ACAPS – Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives) et l'ARIS (Association pour la recherche sur l'Intervention en sport) serait sur le point de publier le premier numéro d'une nouvelle revue, ici encore intimement liée... Notons aussi la pratique abusive de certains experts qui se réfèrent à des publications parues dans des revues qui ne sont rien d'autres que des bulletins d'associations et donc dépourvues d'un comité de lecture. Répertoirees dans les bibliographies usuelles, ces publications ressemblent à s'y méprendre à celles issues de revues scientifiques et réellement sélectives.

³⁴ Gouju J.-L., Vermersh P., Bouthier D., 2003, « Objectivation des actions athlétiques par entretien d'explicitation. Etude de cas », *Revue STAPS*, n°62, p 59-73.

³⁵ J.-L. Gouju est maître de conférences en STAPS et appartient au Groupe d'Etudes en Didactique et d'Intervention en Activités Physiques et Sportives (GEDIAPS), Membre du conseil d'administration de l'Association pour la recherche en Intervention dans le sport (ARIS) ; P. Vermersh est directeur de recherche au CNRS, responsable du Groupe de Recherche en EXplicitation (GREX) et de la revue électronique *Expliciter* associée à ce groupe ; D. Bouthier est professeur STAPS à l'IUFM de Bordeaux, Président de l'ARIS.

tâches extrinsèquement considérées comme identiques », ce qui impliquait de distinguer « *les actions de franchissement* », dont il est précisé qu' « *elles relèvent d'une situation de saut par-dessus un obstacle haut et occultant* », des « *actions de courses* » qui, elles, « *relèvent d'une situation de recherche unique de vitesse horizontale* ».

Ce constat est important puisque l'objectif de la recherche est justement d'élaborer une « *méthodologie (sic) d'analyse des actions sportives et plus particulièrement athlétiques* » dont l'efficacité serait fondée non plus sur « *une approche indirecte reposant sur une analyse de la tâche prescrite* » mais sur les données issues du vécu de l'action et recueillies *a posteriori* par le chercheur auprès du pratiquant. Dans l'introduction, les auteurs justifient le recours à la psycho-phénoménologie par la nécessité « *d'approcher le mieux possible les actions du pratiquant* » en tenant compte de la singularité de la situation et de la subjectivité de l'expérience, mais les apports éventuels de ce cadre théorique à la connaissance des actions motrices ne sont pas explicités. D'ailleurs les références bibliographiques sont davantage tirées du registre professionnel des connaissances techniques de l'entraînement en athlétisme que du registre théorique de la psycho-phénoménologie, celle-ci semblant plutôt destinée à parer des plumes du paon scientifique un dindon expert en didactique sportive.

En effet, les éléments fournis au titre du « *cadre conceptuel* » de la recherche ne permettent guère d'élaborer une définition théorique de l'action dans le paradigme psycho-phénoménologique. Ils se présentent sous la forme d'une cascade de notions emboîtées trois par trois : l'action n'est qu'un élément d'un système fondé sur la « *co-émergence de trois instances* ». La première est un « *contexte* » que le pratiquant appréhende subjectivement, la seconde est « *l'activité en tant qu'engagement de ce pratiquant dans ce contexte* », la troisième est « *le pratiquant lui-même, détenteur d'une certaine identité dans ce contexte et cette activité* ». L'ensemble constitue un système qui fonde une « *situation qui se co-détermine avec ses trois instances* ». Cette situation comprend elle-même trois composantes : la première, sociale, définit « *la spécificité d'un pratiquant en tant que membre d'un groupe* », la seconde, individuelle, « *ne concerne qu'un pratiquant, du fait de ses caractéristiques propres* », et à l'intérieur de celle-ci, « *une composante locale définit la relative originalité ou banalité d'une situation donnée pour un pratiquant* ». Les auteurs précisent qu'ils ont choisi de privilégier dans cet article, « *l'analyse des composantes individuelles et locales de la situation* », ce qui les amène à « *préciser la notion d'action en tant que composante individuelle de l'activité* », donc retour à la case départ et à l'emboîtement ternaire : « *l'action met en relation trois données indissociables : -un engagement intentionnel immédiat qui se traduit par une focalisation de l'attention du pratiquant [...], -un monde spécifique qui surgit du fait de, et pendant le déroulement de l'action [...], -une expérience sémiotique construite par ce pratiquant qui lui permet de donner du sens à ce qui se présente.* »

A ce stade, le lecteur aimerait lui aussi pouvoir bénéficier d'une petite pause sémiotique, mais cela ne lui sera pas donné car le chapitre suivant intitulé « *Méthodologie* » le contraint à de nouveaux efforts intellectuels. Y sont en effet exposées les techniques de l'approche phénoménologique qui doivent permettre de recueillir les données concernant « *les relations construites entre une action et les opérations intégrées au sein de cette action par le vécu et l'expérience du pratiquant* ». Ces techniques nécessitent un savoir-faire très élaboré de la part du chercheur car si du point de vue de la psycho-phénoménologie, « *le pratiquant est seul à pouvoir accéder à ces types de données [...] cet accès est possible, non de façon spontanée et immédiate, mais de façon rigoureuse, contrôlable et accompagnée, requérant une méthode* ». Celle qui a été utilisée pour analyser le vécu du jeune sportif débutant à la course de haies interrogé ultérieurement sur son expérience n'est pas dévoilée dans cet article pour avoir déjà fait l'objet de publications référencées. Le lecteur apprend toutefois qu'elle offre au chercheur

la capacité « *d'évaluer le niveau de conscience d'un engagement en situation* » en lui permettant de « *saisir la conscience, non en elle-même, mais par ce qu'elle fait fonctionner et par ses variations* ». Les auteurs se réfèrent ici à un article publié par l'un d'entre eux dans la revue *Expliciter*³⁶ et consacré à la « *dynamique attentionnelle* » dans lequel il est dit que « *l'attention est conçue dans la lignée phénoménologique de Husserl comme 'ce qui module la conscience de'* ».

La richesse du vocabulaire est impressionnante et la référence à Husserl force le respect du lecteur qui n'avait pas envisagé que le fondateur de la phénoménologie puisse être nommément convoqué dans le contexte d'une recherche destinée à améliorer les techniques de la course de haies. Mais d'un autre côté on ne sait pratiquement rien de la mise en œuvre de ce dispositif méthodologique et de ses implications dans l'interprétation des données recueillies. En particulier les critères ayant présidé au choix du cas étudié (« *celui d'un pratiquant débutant en courses de haies confronté pour la première fois à un parcours d'obstacles* ») sont peu explicités. Il est précisé un peu plus loin qu'il s'agit en fait d'un étudiant choisi pour avoir déclaré n'avoir jamais pratiqué la course de haies et être volontaire pour l'entretien, mais les raisons de ce choix (pourquoi un débutant ? Quelle définition donner à ce statut dans ce contexte ?) ne sont pas présentées. Sont aussi passées sous silence les conditions particulières qui lient enquêteur et enquêté puisque l'étudiant en question est celui de l'un des auteurs de l'article, enseignant et directeur du département Staps où il poursuit ses études.

2.2.2. ... aux atterrissages délicats

Ayant fait l'impasse sur ces incertitudes, le lecteur attentif trouvera dans l'exposé des résultats à la fois de nouvelles occasions de s'interroger, mais aussi de prendre un peu de bon temps. On y apprend que quatre tâches ont été identifiées dans la course de haies : « *Départ – Franchissement de la haie – Course inter-obstacles – Course derrière le dernier obstacle* » et que pour accroître la compétence du pratiquant il faut « *améliorer les composantes de ces tâches* ». Comme il y a 5 haies, un rapide calcul permet de comptabiliser 5 tâches de franchissement et 6 tâches de course. On a peu d'information sur les techniques utilisées pour analyser l'entretien d'explicitation réalisé auprès du pratiquant deux heures après sa prestation, mais il semble que celles-ci ont permis de mettre en évidence 15 actions correspondant aux 13 tâches. Certaines tâches toutefois, mais on ignore lesquelles, ne correspondent à aucune action, d'autres en impliquent plusieurs. Les tâches correspondent aussi à des « *opérations* » distinctes des actions en ce qu' « *elles ne requièrent pas le même niveau de conscience* ». Un tableau présente sur trois colonnes le découpage des tâches associées aux actions et aux opérations. On comprend ainsi que la tâche « *Départ* » correspond à 4 actions (« *se concentrer, se relever, se concentrer, trouver la vitesse* ») et que l'action « *se relever* » par exemple, qui correspond à l'opération « *se redresser* », est donc « *menée avec un niveau de conscience inférieur* », ce qui ne manque pas d'interpeller le lecteur peu habitué à ces fantaisies du vécu qui sont le fond de boutique de la psychophénoménologie. On y voit aussi que lors de la course du 1^{er} intervalle, l'action mise en œuvre consiste à « *se dépêcher* » et que l'opération correspondante, impliquant donc un « *niveau attentionnel bien moindre* », consiste à « *se concentrer sur la haie* », ce qui peut sembler contradictoire aux yeux du lecteur un peu tatillon.

Au bout du compte les auteurs constatent que 4 procédures sont mises en œuvre lors des tâches de franchissement : « *prise de conscience de la haie, lancer la jambe, attendre, atterrir* ». Forts de ce constat, les auteurs posent alors la question centrale à laquelle ils

³⁶ Que l'on peut lire en ligne : http://www.expliciter.net/rubrique.php?id_rubrique=7#36

doivent répondre pour améliorer ces procédures : « *Quelle expérience conceptuelle a-t-elle été construite [sic] par cet athlète pour faire surgir ces actions et leurs opérations ?* ».

S'il est un peu difficile d'exiger du lecteur moyennement éclairé qu'il admette que « *se concentrer sur la haie* » puisse engager un niveau de conscience moindre que « *se dépêcher* », une rapide enquête auprès d'universitaires initiés aux choses du sport, reconnus par le CNU de la 74^{ème} section, voire même membres de commissions de spécialistes dans ce domaine, nous a montré qu'aucun d'entre eux n'était capable de définir ce que pouvait être une « *expérience conceptuelle* », sportive ou autre d'ailleurs. Nos chercheurs experts apportent pourtant un début de réponse à cette question en affirmant que « *le concept mobilisé le plus souvent pour regrouper cet ensemble est le terme de 'passer la haie'* », concept qu'ils précisent en s'appuyant sur ce qu'en dit le pratiquant interrogé sur cette expression : « *passer, c'est passer par-dessus, c'est toujours sauter, regarder devant et atterrir* ». Le geste athlétique se voit ainsi élevé au rang de concept, ce qui ne peut manquer d'indigner le lecteur respectueux de la terminologie scientifique, mais les commentaires qui suivent cet extrait d'entretien et qui justifient ce crime de lèse-majesté ont surtout pour effet de déclencher chez lui une franche rigolade et, à ce titre, méritent à notre avis d'être intégralement retranscrits afin d'en faire profiter un public élargi : « *Selon les critères d'indexicalité du langage (Barwise et Perry, 1983 ; Eco, op.cit.), le concept présent dans le langage renvoie à ce qui fait signe pour ce pratiquant. Cela signifie que, compte tenu de l'engagement concret qui est le sien, ce qui se présente à lui, et dont il déclare fortement prendre conscience, est une situation de saut. Cette situation nécessite la mise en œuvre des moyens intégrés par lui pour procéder au saut. Et ces moyens sont avant tout ceux d'une projection vers le haut d'une jambe, la suite devenant une conséquence (si on a bien sauté, on passe l'obstacle et surviennent alors les nécessités de l'atterrissage). Le saut reste alors ce qui émerge à la fois comme action et comme situation et qui mobilise l'attention et la conscience du pratiquant. Du point de vue de ce qui fait émerger ce signe et cette action, les indications sont celles de la dimension de l'obstacle. Pour lui, ce qui se présente est haut, doit être sauté pour passer par-dessus. Puis la dimension expectative domine. Tout se passe comme si cet athlète attendait de savoir ce qui allait se passer. Ce qui est, pour lui, derrière l'obstacle, représente l'inconnu. Et enfin, corollaire de ce saut, l'atterrissage survient comme conséquence ultime. Cet atterrissage est précisé comme le retour au sol depuis un point haut. Il caractérise bien la fin d'une tâche, et est évalué en tant que tel par le retour des deux pieds au sol, avant reprise de toute autre tâche.* »

Il est question ensuite des tâches de course qui « *sont plus stables que celles du franchissement...* », ce que l'on veut bien croire sur parole, et enfin des aspects identitaires qui apparaissent, précisent les auteurs, au cours de la deuxième lecture de l'entretien, « *comme troisième instance intimement liée au contexte et aux actions* ». Considérant l'identité « *comme le point de vue du sujet sur lui-même au cours de son activité [...] ce qui renvoie ainsi à la question 'qui suis-je quand je fais cela ?'* », ils constatent cependant avec modestie que « *cette question n'est pas accessible en situation puisque l'attention n'est pas tournée vers cet aspect* » et que donc « *les résultats de cette recherche de l'identité sont l'absence de données. Tout se passe comme si le pratiquant ne se reconnaissait aucune identité fixe dans cette situation* ». On ne saisit pas très bien quel est l'intérêt scientifique de ce résultat, mais on sent bien que l'expression « *tout se passe comme si...* » que les écrits de Bourdieu et de ses épigones ont banalisée au point d'en faire un élément significatif de la qualité d'une démonstration scientifique, est utilisée ici un peu comme un ornement rhétorique chargé de masquer la faiblesse théorique de ce résultat.

Dans la 6^{ème} partie de l'article, intitulée « *Interprétations* », les auteurs tentent justement d'interpréter la « *succession d'actions* » du pratiquant « *du point de vue d'une cohérence plus*

générale de la situation ». Les éléments de cette cohérence sont en fait « *deux idées fortes qui sont la crise de temps et le paradoxe* ». Le lecteur imagine déjà les développements philosophiques qui devraient suivre, mais en fait la « crise de temps » est due à la succession des courses et des sauts que le pratiquant débutant ne parvient pas à intégrer : sur le plat il court sans penser qu'il devra sauter la haie, et lorsqu'il saute la haie il ne pense pas à la reprise de la course. Cela occasionne des piétinements et des ruptures auxquels l'intervention devrait remédier en se fondant sur « *la modification de la situation, c'est-à-dire sur ce qui fait signe au pratiquant quand il y est engagé pratiquement* ». Quant au paradoxe, il tient au fait que les chercheurs ont observé sur la vidéo « *un saut qui se réfère plutôt à ce qui se passe dans les jambes, et une course qui se passe 'plutôt dans les bras'* ». Cette situation paradoxale leur permet de comprendre pourquoi « *ce débutant est constamment pris dans la contradiction entre 'courir en allant vers l'avant avec les bras et le regard fixé' et 'sauter en projetant les jambes devant vers le haut'* ». Là encore, l'intervention programmée par le chercheur devrait sans doute lui permettre de résoudre cette contradiction. Enfin le thème de l'identité est de nouveau abordé, sans que l'on comprenne bien quel problème elle pose dans ce contexte. Les auteurs affirment en effet que « *le statut du débutant est hypothétique et labile* » et l'on comprend que cela est dû au fait qu'une fois qu'il a sauté une première haie, le débutant modifie son comportement pour sauter la suivante... Mais si l'expérience qu'il fait comme débutant lui dénie ce statut dès qu'elle débute, pour autant elle n'implique pas que ce statut soit labile et hypothétique : tout dépend de la définition qui est retenue pour cette notion et l'on ne comprend guère ce qu'elle pourrait bien avoir d'hypothétique ! Les propos qui concluent cette interprétation sont d'ailleurs assez incompréhensibles et donnent le tournis : « *L'analyse de l'absence de données concernant une identité confirme cette analyse. Ce débutant ne semble pas se reconnaître dans ce qu'il fait. Il attend donc le déroulement de la course pour s'accorder une quelconque identité, d'où la labilité identitaire de la situation. (...) L'appellation de débutant n'est pas qu'un critère objectif qui définit quelqu'un. C'est également une identité qui participe à l'émergence d'une situation particulière. En quelque sorte une absence d'identité pour vivre ce qui se passe : 'c'est une impression bizarre' confit-il [sic]* ». On peut légitimement se demander pourquoi cette impression bizarre ressentie par le pratiquant serait due à son absence d'identité et surtout de quelle identité il s'agit. Quoiqu'il en soit le lecteur partage cette impression et salue au passage la malicieuse coquille qui semble s'être glissée là pour l'avertir à temps des dangers que peut entraîner la consommation de confits scientifiques issus de manipulations douteuses.

En fait cette pénultième partie de l'article permet surtout aux auteurs de replacer leur étude de cas fondée sur la psycho-phénoménologie dans le cadre de l'expertise, celle-ci apparaissant du même coup non plus comme une activité différente de celle de la recherche scientifique et ayant sa propre logique professionnelle, mais comme un champ particulier de la recherche scientifique elle-même. Cet objectif est évidemment essentiel pour assurer la survie des niches et leur reconnaissance au sein du milieu universitaire et se trouve confirmé dans la dernière partie, « Discussion-Conclusion » où les auteurs précisent les limites et les usages possibles des résultats de leur étude. Ils indiquent en effet que même si celle-ci s'inscrit dans « *une recherche à visée descriptive et interprétative et ne prétend pas à une forme de généralisation* », cela n'empêche pas qu'elle puisse permettre « *de formuler des hypothèses technologiques concernant l'activité du débutant en course de haies, intéressantes pour une aide à l'intervention* ». Et s'ils reconnaissent que « *les résultats de cette étude ne sont exploitables dans le champ de l'intervention que si l'on est susceptible de les mettre en relation avec une théorie de l'intervention qui puisse les mobiliser* », l'exposé des « *pistes pour l'intervention* » qui conclut l'article n'est pas très cohérent avec ce projet : explicitement dirigées vers la « *production de performance* », certaines se feraient à travers « *la mise en place des conditions de transformation d'une situation, par construction d'actions nouvelles à*

partir d'actions et d'opérations anciennes », d'autres par l'adoption d'une « *démarche technologique exploratoire visant à outiller l'intervenant dans la mise en place des conditions de transformation des actions des pratiquants* ». Il s'agit donc bien de se donner quelques moyens pour pouvoir prodiguer des conseils à des praticiens et non de s'engager dans la voie d'une véritable réflexion théorique.

*

* *

Au terme de cette réflexion, on pourrait légitimement rester sur une impression amusée et attendrie des gages de bonne volonté témoignée par ces enseignants-chercheurs-experts convoquant Husserl et d'autres dans leurs travaux. Il convient cependant de rappeler que l'objectif de ce type de publication n'est pas d'inciter au débat scientifique mais bien d'occuper à tout prix des positions dominantes, ce que permet apparemment le jeu universitaire institutionnel³⁷.

En voulant distinguer, comme le proposent Sokal et Bricmont, « *les discours qui sont difficiles d'accès à cause du sujet traité et ceux dont la vacuité ou la banalité sont soigneusement cachées par l'obscurité délibérée des propos* »³⁸, il s'agit d'appeler à la vigilance sur toutes ces stratégies plus ou moins pensées alimentant le repli sur soi, le « verbiage creux » et *in fine* la perversion de la pensée scientifique. Si au final, il n'y a pas lieu ici d'opposer les « théoriciens » aux « praticiens », les « impurs » aux « purs » du sport, il s'agit en revanche de décrire ces jeux d'opportunités qui font obstacle à la recherche universitaire en croyant que la connaissance d'un objet se construit essentiellement à partir de son expérience intimement vécue.

Notre intention, à travers cet article, n'est ni de nous complaire dans une posture résolument critique, ni d'exprimer une dénégation systématique. Ce que nous voulons relever, c'est le recours plus ou moins pensé à des pratiques de dupe visant à instrumentaliser le système universitaire au nom d'intérêts particuliers et corporatistes. Si le souci de légitimation est partagé par l'ensemble de la communauté scientifique (il s'agit en quelque sorte dans ce champ comme ailleurs de chercher à faire autorité et de « *faire en sorte que la légitimité de celle-ci soit reconnue* »³⁹), cela suppose que cette communauté utilise les moyens dont elle dispose pour acquérir ses lettres de noblesse et le crédit suffisant. On a vu ici comment les outils de légitimation d'un domaine (celui de la science) peuvent être utilisés pour se légitimer dans un autre (le sport), et vice-versa. La construction de niches permet alors à ces experts (athlétologues, rugbytologues et autres) d'obtenir une position intermédiaire entre un monde académique auquel ils n'appartiennent pas réellement et un monde sportif dont ils veulent s'éloigner, « *jouant sans cesse d'un registre pour s'imposer dans l'autre* »⁴⁰. Le thème de la professionnalisation de plus en plus évoqué dans la réflexion actuelle sur les missions de l'université offre ce terrain d'exercice privilégié pour de tels comportements. En effet, en restreignant la professionnalisation à des formations de courte durée (anciennement deust et

³⁷ En effet, cette publication est scientifique, c'est-à-dire qu'elle repose sur une procédure formelle exigeant successivement (1) que ses auteurs se mettent d'accord sur son contenu, (2) que deux *reviewers* émettent un avis positif sur le contenu de l'article (au regard des exigences scientifiques en vigueur dans les staps), puis (3) que ces avis soient validés par le comité de lecture de la revue *STAPS*. Si cette procédure formelle a été suivie dans le cas qui nous intéresse, alors il faut réellement s'inquiéter pour la santé des staps en France.

³⁸ Sokal et Bricmont, 1997, p. 276.

³⁹ Lafaye citant Weber in Lafaye C., 1996, *La sociologie des organisations*, Paris, Nathan, p. 12.

⁴⁰ Poupeau F., 2003, *Une sociologie d'Etat. L'école et ses experts en France*, Paris, Seuil, Raisons d'Agir.

maintenant licence professionnelle), ces experts se positionnent naturellement comme les véritables acteurs ressources du champ, revendiquant à la fois leur posture de « scientifiques » et leur posture de « professionnels » (alors que leur seule expérience professionnelle, notons-le, est celle de l'enseignement de l'eps ; ce qui ne peut suffire, on en conviendra, à représenter l'ensemble aujourd'hui très diversifié des professionnels du sport)⁴¹.

On le voit, les limites sont allègrement franchies et il s'en faut de peu pour que le discrédit s'abatte totalement sur les staps qui ont pourtant en l'état suffisamment de difficultés pour exister et trouver leur place à l'université. Certes, nous ne sommes pas les premiers à pointer du doigt ces pratiques douteuses et ne serons pas non plus les derniers. Espérons seulement que nous aurons contribué à alimenter un débat qui se fait pressant sur l'avenir de l'université car il ne fait guère de doute qu'à travers cette critique que nous exprimons à propos d'un domaine que nous connaissons bien, les staps, il s'agit bien de souligner que ces pratiques ne sont au fond qu'un des symptômes révélateur d'une université en crise.

Denis Bernardeau – Université de Marne-la-Vallée –
Analyse comparée des pouvoirs (EA 3350)

Vérène Chevalier – Université Paris 12 Val-de-Marne
– LASMAS (UMR 8097)

Olivier Pégard – Université Paris 12 Val-de-Marne –
LFDSS « Architecture, Urbanisme, Société » (UMR
7136)

⁴¹ Nous faisons notamment référence aux propos tenus par une partie des membres présents à la conférence des directeurs staps organisée à Lyon le 27 janvier 2005.